

Règlement 2016 du championnat National FSGT de VTT



LE LABEL CHAMPION NATIONAL :

Est accordé à partir du moment où il y aura, dans chaque catégorie autorisée au moins 10 partants issues d'au moins 8 comités pour les épreuves hommes et 5 partantes issues d'au moins 4 comités pour les féminines.

En dessous de ces quotas, le label **Critérium National Fédéral** est attribué ainsi qu'à chacune des 6 catégories de concurrents/tes plus jeunes (poussins, pupilles, benjamins), s'il y a au moins 5 concurrents/tes d'au moins 2 comités à chaque départ

La décision de diminuer ces quotas peut être prise à la fin des inscriptions lors d'une réunion avec des responsables fédéraux.

1. CRITERIUM DES JEUNES VÉTÉTISTES

Ces critères sont ouverts aux licenciés FSGT (licence omnisports FSGT)

Organisés en deux temps

- 1er gymkhana : poussins, pupilles, benjamins (garçons et filles)
- 2ème X country : poussins, pupilles et benjamins (garçons et filles)

Le même vélo tout terrain avec la même plaque numérotée sera utilisé pour les deux épreuves par le même concurrent. **Aucun changement n'est autorisé sur les vélos entre les deux épreuves. Pneu SLIC interdit.**

REGLEMENT gymkhana à rajouter après validation

Catégories retenues :

- Poussins et poussines
- Pupilles (garçons et filles)
- Benjamins et benjamines

Chaque concurrent devra courir dans sa catégorie d'âge.

Les catégories enfants de poussins à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques à chaque catégorie. Les départs devront être différés (en premier les garçons et en deuxième les filles). Le temps doit être décalé en fonction des difficultés du parcours.

2. QUALIFICATION

Ces championnats sont ouverts aux licenciés FSGT (licence omnisports FSGT). La fédération se réserve le droit de limiter le nombre de coureurs.

* Chaque coureur uniquement licencié FSGT (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la saison en cours, ou à trois épreuves

vélo FSGT ou 50% (hors championnat fédéraux) des épreuves organisées dans le comité, du fédéral de la saison précédente et la date limite de clôture des engagements à ce fédéral.

* Chaque coureur doublement licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à douze (12) épreuves vélo FSGT (hors championnat fédéraux) ou 50% des épreuves organisées dans le comité huit (8) pour les minimes et cadets dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la saison en cours, du fédéral de la saison précédente et la date limite de clôture des engagements à ce fédéral.

* Tout coureur (homme ou femme) détenteur d'une licence FFC de la saison en cours et possédant plus de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison précédente ne pourra prendre part à ce championnat National FSGT 2016.

* De même tout coureur (homme ou femme) ayant été classé élite ou 1^{ère} catégorie à la FFC au cours des 6 dernières années, ou ayant marqué plus de 200 points au cours des dernières saisons ne sera pas admis.

* Article 15 du règlement national

3. LES 9 CATEGORIES DU CHAMPIONNAT NATIONAL :

MINIMES (F. et G.) né(e)s en 2002 et 2003

CADET (TE) S né(e) s en 2000 et 2001

JUNIORS nés en 1998 et 1999

ESPOIRS nés entre 1994 et 1997

SENIORS hommes nés entre 1977 et 1993

VETERANS hommes nés entre 1967 et 1976

MASTERS hommes nés en 1966 et avant

FEMININES nées en 1999 et avant

TANDEM : une seule catégorie.

Les équipages pourront être mixtes du point de vue des sexes, et des catégories d'âge (à partir des juniors inclus) Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge. A partir de la catégorie « cadet », un sur classement d'une catégorie d'âge peut être sollicité dans le seul cas d'une supériorité manifeste, et à condition obligatoire de produire un bilan médical complet, établi par un médecin du sport sur un plateau technique.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION AVANT LE 4 JUIN 2016 SEULS SERONT ENREGISTRES CEUX PRESENTES ET VALIDES PAR LE COMITE DU COUREUR, ET ACCOMPAGNES DU REGLEMENT FINANCIER DES DROITS D'ENGAGEMENT 7€

Pour le tandem c'est 2 coureurs donc 2 engagements (14€)

4. TENUE VESTIMENTAIRE

Les coureurs d'un même comité devront revêtir un maillot identique par catégorie. Les champions Départementaux et régionaux de VTT devront revêtir leurs maillots distinctifs.

5. MATERIEL

Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves.

Seule, l'utilisation d'un VTT est autorisée.

Les VTT à assistance électrique sont interdits.

Les roues devront avoir un diamètre maxi de 29 pouces et les pneus d'une largeur supérieure à 1.5 pouces.

Pour la sécurité des participants Interdiction a toute caméra sur le vélo ou sur le concurrent.

Le changement de roues et de vélo est interdit. Tout (e) concurrent(e) qui passera la ligne d'arrivée avec un numéro de dossard différent du numéro de cadre sera disqualifié(e).

6. DOSSARDS ET PLAQUES DE CADRES

La prise de dossard se fera individuellement ou collectivement aux lieux et horaires indiqués dans le dossier préparatoire du championnat.

Chaque dossard et plaque ne seront délivrés qu'après la vérification de la régularité de chaque licence fédérale qui sera gardée par l'organisateur et restituée à la fin de l'épreuve.

Chaque concurrent(e) devra obligatoirement porter un dossard sur le maillot et une plaque de cadre.

Des tranches de numéros seront attribuées suivant les catégories ci-dessus.

7. DEROULEMENT DES EPREUVES

L'appel des coureurs se fera nominativement, 15 minutes avant le départ réel. Les positions sur la grille de départ se feront : champions sortants, champions départementaux et régionaux, puis suivra le 1^{er} du classement de chaque comité de l'année passée puis les 2^{ème} de chaque comité 3^{ème} etc.. la disposition se fera par le CNAV.

Rappel : Dans une course commune on ne fait pas stopper un coureur, par exemple un vétéran, si le 1^{er} senior a franchi la ligne, mais que le 1^{er} vétéran n'est pas encore arrivé, cela peut nuire au bon classement des dits vétérans.

L'attribution des plaques de cadres se fera d'après le classement de l'année 2015, sauf le Champion sortant, Au comité de mettre en premier les Champions Régionaux et Départementaux sur la liste d'engagement

8. RECOMPENSES FEDERALES

Chaque Champion(ne) se verra remettre un maillot de Champion Fédéral. Des médailles fédérales seront offertes aux 3 premiers de chaque championnat et de chaque critérium.

Un prix d'équipe avec label Championnat National par comité sera remis aux 3 premiers comités par addition des 7 meilleures places des coureurs du comité sur les épreuves du Championnat National.

Pour les féminines: Un maillot à la première des moins de 40 ans (Junior, espoir, sénior) et un maillot à la première des + de 40 ans et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

9. REMISE DES RECOMPENSES

Les maillots, médailles de la fédération ainsi que les bouquets et coupes offerts par l'organisateur seront remis lors de la cérémonie protocolaire mentionnée dans la plaquette d'informations.

Les prix d'équipe seront remis lors du protocole de clôture. En cas de la non présence d'un concurrent à la remise des récompenses, elles ne seront pas remise à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

10. REPRESENTATION FEDERALE

Un jury fédéral sera constitué. Pour ce faire, chaque comité devra présenter un officiel par tranche de 10 coureurs engagés. Ils devront être obligatoirement inscrits sur le questionnaire d'engagement, afin que ceux-ci puissent être validés. Un membre du Collectif National des Activités Vélo est désigné pour représenter la Fédération, et aura le rôle exclusif de médiateur. Pour l'édition 2016, il s'agit de: Roland Geisser et Jean Marie Bonnin.

11. RECLAMATIONS

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo de la
F.S.G.T.**

**14/16, rue de Scandicci
93 508 PANTIN-CEDEX**

Règlement 2016

Critérium National

F.S.G.T. Des Jeunes

Vététistes



1. QUALIFICATION

Le Critérium National FSGT des jeunes Vététistes est ouvert aux coureurs licenciés FSGT validés avant le 1^{er} mars de l'année du championnat ou à la date de la 1^{ère} course du comité (4 mois avant le Fédéral) répartis dans les catégories suivantes :

POUSSINS(e)s
7 et 8 ans né(e)s en 2008 et 2009
PUPILLES
9 et 10 ans né(e)s en 2006 et 2007
BENJAMINS(e)s
11 et 12 ans né(e)s en 2004 et 2005

Les engagements devront parvenir à la fédération avant le 4 juin 2016. Seuls seront engagés ceux validés par le comité du coureur.

Les engagements sont à 2 € pour les poussins, pupilles et benjamins.

2. MATERIEL

Le port du casque rigide est obligatoire sur le vélo. **Pour la sécurité des participants Interdiction a toute caméra sur le vélo ou sur le concurrent.**

Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo **avec les mêmes roues et les mêmes pneus (pneu slic interdit). Aucun changement sur le vélo n'est autorisé entre les deux épreuves.**

Le changement de roues est autorisé au podium sur bris.

3. PRISE DES DOSSARDS

La prise de dossard se fera individuellement ou collectivement sur présentation de la Licence aux lieux et horaires indiqués dans le dossier préparatoire du championnat.

Des tranches de numéros seront attribuées suivant les catégories ci-dessus.

4. LES DEPARTS

Les catégories enfants de poussins a benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques a chaque catégorie. Les départs devront être différer (en premier les garçons et en deuxième les filles). Le temps doit être décalé en fonction des difficultés du parcours.

5. INDICATIF DES LONGUEURS DES CIRCUITS

POUSSINS(e)s
1450 mètres
PUPILLES
1700 mètres
BENJAMINS(e)s
1950 mètres

6. ACCIDENT – INCIDENT

La chute ou l'incident mécanique réparable ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel, crevaison comprise ne permettant pas de poursuivre le parcours à vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent, sauf pour le Cross Country.

Le coureur qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit sera crédité automatiquement du maximum de fautes.

7. EPREUVE D'ADRESSE GYMKHANA

A) Principe

Epreuve individuelle et non chronométrée. Seul le nombre de fautes sur les obstacles est pris en compte.

A partir du départ le parcours doit être fluide ou il n'est pas permis de mettre le pied a terre ni de s'arrêter entre chaque atelier et ceci jusqu'à l'arrivée (les deux roues doivent être continuellement au sol, (trial interdit sur l'épreuve)

Un juge officiel et un secrétaire du comité organisateur, ainsi que 3/6 commissaires de 3/6 comités différents, sont nommés par le collectif d'organisation lors de la réunion préparatoire.

Le juge officiel indique aux 3/6 commissaires, avant l'épreuve, les fautes à comptabiliser.

Chaque concurrent se présente au départ de sa catégorie, en respectant l'ordre des plaques de cadre. Les horaires définitifs seront arrêtés en fonction du nombre d'engagés.

Le juge officiel donne le départ de chaque concurrent à tour de rôle.

Deux commissaires suivent chaque concurrent. Ils ne peuvent pas être du même comité que le concurrent.

Les commissaires annoncent à l'arrivée le numéro de la plaque et le nombre de fautes.

En cas de désaccord entre les deux commissaires sur le nombre de fautes, le juge devra trancher.

Le secrétaire note le nombre de fautes de chaque concurrent que lui indique le juge.

B) Barème des pénalités et exercices

Voir feuille d'exercice gymkhana
(On ne parle pas de points mais de fautes)

8. CROSS COUNTRY

Epreuve individuelle et chronométrée.

9. CLASSEMENT

Gymkhana : Classement avec fautes

Cross-country : Le positionnement sur la ligne de départ se fera par lignes (à définir) selon le nombre de fautes durant le gymkhana.

Zéro faute : 1^{ère} ligne, une faute : 2^{ème} ligne, deux fautes : 3^{ème} ligne etc...

10. DISCIPLINE

Toute équipe gagée sera soumise au respect des règlements du Championnat.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants sera sanctionnée.

Seul le responsable **de la délégation** sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

11. REUNION PREPARATOIRE

Seuls les responsables des comités ou de délégations sont invités.

12. RECLAMATIONS

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse ci-dessous.

13. RECOMPENSES FEDERALE

1 Médaille à chaque participant.

Un prix d'équipe avec label Critérium National de la jeunesse par comité sera remis aux 3 premiers comités par addition des 3 meilleures places des coureurs du comité sur les épreuves du Critérium National.

Des maillots au 1^{er} premier du critérium de chaque catégorie d'âge (marquer Critérium) et les Trophées sont à la charge du comité organisateur.

**Commission National des Activités Vélo de la
F.S.G.T.
14/16, rue de Scandicci**